

Rapports de comités

[Français]

LOI CONSTITUANT LE CENTRE CANADIEN DE GESTION

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Doug Lewis (au nom du vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture), du consentement unanime, demande à présenter le projet de loi C-34, intitulé «Loi constituant le Centre canadien de gestion et modifiant certaines lois en conséquence».

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

• (1530)

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre) demande à présenter le projet de loi C-255, Loi modifiant le Code criminel (loteries).

M. le Président: La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Kaplan: Monsieur le Président, il s'agit d'une modification du Code criminel qui, je l'espère, aura pour effet de réduire les activités de jeu au Canada. Il sera interdit de faire de la publicité sur les loteries en vertu de ce projet de loi.

Le jeu est une faiblesse humaine. Chez certains, c'est même une maladie très grave. Le projet de loi stipule que, même si nos lois doivent tenir compte de ceux qui ne peuvent s'empêcher de jouer, il est inacceptable que les gouvernements puissent faire de la publicité pour favoriser cette activité.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION—AUTORISATION AU COMITÉ MIXTE PERMANENT DE VOYAGER

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, des discussions se sont déroulées entre les partis, et vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que je présente les motions suivantes et qu'elles soient immédiatement mises aux voix sans débat. Voici la première motion. Je propose la suivante:

Que le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation soit autorisé à se rendre à Londres (Angleterre) pour assister à la troisième conférence du Commonwealth sur la législation déléguée, du 20 novembre au 23 novembre 1989, et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

[Français]

M. le Président: L'honorable leader du gouvernement à la Chambre a-t-il le consentement unanime de la Chambre afin de proposer la motion?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

ENVIRONNEMENT—AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE VOYAGER

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la deuxième motion est la suivante. Je propose:

Que le Comité permanent de l'environnement soit autorisé à se rendre à Washington (D.C.) au cours du congé d'été afin d'avoir des échanges de points de vue avec les membres du Congrès des États-Unis au sujet des pluies acides, la durée du voyage ne devrait pas dépasser trois jours.

M. le Président: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre pour que le leader parlementaire du gouvernement propose la motion?

Des voix: D'accord.

[Français]

M. le Président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?